

**Syndicat SIT- 16, rue des Chaudronniers - CP 3287 - 1211 Genève 3**  
**Syndicat SSP/VPOD section Genève - 6, Terreaux-du-Temple - 1201 Genève**  
**AGEJE (Association genevoise des éducateurs-trices du jeune enfant) - 2, pl. de la Synagogue - 1203 Genève**  
**ACIPEG (Association des cadres des institutions de la petite enfance) - CP 2012 - 1211 Genève 2**

---

Genève, le 25 mai 2010

**A l'ensemble du personnel des  
institutions de la petite enfance**

Chers-ères collègues,

Nous invitons l'ensemble du personnel des institutions de la petite enfance du canton à se réunir lors d'une :

<p style="text-align: center;"><b>Assemblée générale du personnel</b> <b>Jeudi 10 juin à 20h</b> <b>A l'UOG – amphithéâtre – 3 place des Grottes</b></p>
--

Nos organisations considèrent aujourd'hui que la situation est très alarmante. Dans un premier temps, nous avons appris le dépôt d'un projet de loi du PDC révisant à la baisse les exigences en matière de taux d'encadrement, de formation, de construction, de dotation et de conditions de travail dans les institutions de la petite enfance. Le 7 mai 2010, c'est au tour du Grand Conseil d'avoir voté une motion similaire s'attaquant aux normes en matière d'équipements et de personnel. Celle-ci ne manquera pas d'avoir des conséquences importantes sur la qualité de l'accueil des enfants et sur les mesures de protection de la santé et de la sécurité du personnel comme des enfants. Ces projets cherchent aussi à permettre la conclusion de conventions collectives de travail au rabais pour le personnel des crèches d'entreprise ou non subventionnées.

Le Président du Département de l'instruction publique, Monsieur Charles Beer, s'est engagé à préparer un projet de loi allant dans ce sens. Notre inquiétude est renforcée par le fait qu'au début 2010, le DIP a déjà décidé d'alléger les directives concernant les formations requises pour exercer dans les institutions de la petite enfance.

Ces projets visent à réaliser des économies. Ils masquent aussi les effets du concordat Harnos impliquant qu'environ 600 enfants resteront, à terme, un an de plus dans une institutions de la petite enfance plutôt que d'intégrer l'école obligatoire. Ces mesures cachent également le manque d'effort des collectivités publiques (Communes, Canton, Confédération) pour financer la création de places d'accueil répondant aux besoins des parents.

Pour comprendre les enjeux, débattre de la situation et décider ensemble des actions à entreprendre pour éviter ce retour en arrière manifeste, nous comptons sur la présence de chacun-e. Diverses initiatives ont déjà été entreprises. Il devient urgent de coordonner et renforcer nos actions pour contrer ces projets.

<p><b>Merci d'afficher cette invitation dans votre institution et d'informer toutes et tous les collègues de la tenue de cette AG</b></p>
---

